

Les entreprises de l'ESS à Mayotte

► enquête sur l'impact des barrages 2024



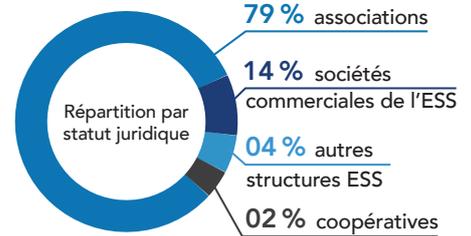
Q | CONTEXTE

Dans le cadre des barrages en cours depuis le 22 janvier 2024 à Mayotte, la Chambre régionale de l'ESS a réalisé une enquête auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire du 08/02/2024 au 16/02/2024.

Les résultats sont basés sur les réponses de 73 entreprises de l'ESS, et sont révélateurs de la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les entreprises.

73 entreprises de l'ESS contactées

Parmi elles, **25%** sont des structures d'insertion par l'activité économique.

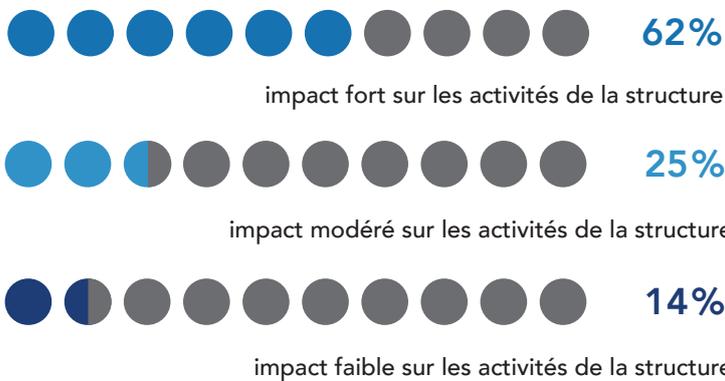


2097 salari.e.s, soit **60%** des emplois ESS, dont **461** personnes en insertion.



Impacts du mouvement social sur l'ESS à Mayotte

Les difficultés de fonctionnement rencontrées par les entreprises de l'ESS



Causes principales de cet impact :

- Impossibilité à se déplacer pour réaliser des prestations ;
- Incapacité d'assurer les missions d'accueil du public ;
- Recours du télétravail impossible du fait de la nature de certaines activités (69 % des entreprises concernées) ;
- Préjugés et entraves externes dans les missions de certaines structures.

Dans ce contexte, l'activité est **partiellement maintenue** pour **52%** des entreprises interrogées, alors qu'elle est totalement à l'**arrêt** pour **48%**.

L'impact financier sur les entreprises de l'ESS



44% des entreprises rencontrent des difficultés à payer leurs créances, telles que les cotisations sociales, et les fournisseurs (eau, électricité, loyer, etc.)

1 153 000 € impact financier global estimé par **13** entreprises de l'ESS

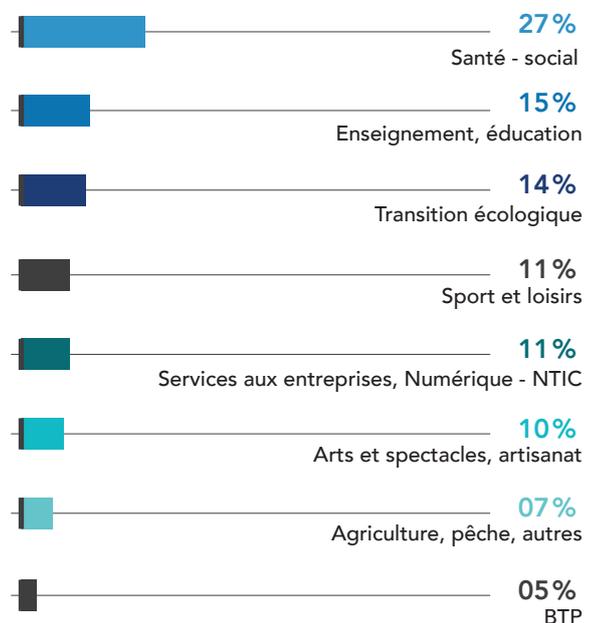
L'impact sur l'emploi dans les entreprises de l'ESS

59% déclarent avoir pris des mesures concernant leurs salarié.e.s, d'abord le télétravail, puis le chômage partiel et les congés.



92 créations de postes ont été **annulées ou repoussées** par **33%** des entreprises.

Répartition des entreprises de l'ESS par domaine d'activité



Freins et leviers pour la poursuite et reprise d'activité

Ces dix dernières années, Mayotte est en permacrise, confronté de façon concomitante à une crise démographique, à une situation d'insécurité insupportable, à un retard de développement structurel chronique, à des crises sanitaires majeures (Covid, la dingue etc.), à une crise de l'eau, à une crise alimentaire ou encore une crise démocratique (crise sociale en 2018).

Dans ce contexte, les entreprises de l'ESS sont prises dans une injonction paradoxale : à la fois, elles doivent régler les problèmes de la société civile puisqu'elles sont le prolongement de l'action publique sur le territoire dans la résolution ou les tentatives de résolution de ces crises. Et en même temps, elles sont fragilisées dans leur modèle du fait d'un manque de vision claire traduite dans les différents schémas ou documents d'orientation et dans la gestion des moyens alloués pour mettre en œuvre les politiques décidées (retard de conventionnement, retard de paiement etc.).

Cette permacrise essouffle les entreprises de l'ESS. Lors de l'enquête, 10% d'entre-elles envisageaient la fermeture de leur établissement dans le cas d'une prolongation du mouvement. Il y a un risque de désertion des acteurs citoyens.

Dans ce contexte, auquel s'ajoute la grande pauvreté, le chômage de masse, la crise démocratique et les inégalités sociales croissantes ; les entreprises de l'ESS réaffirment la conviction que l'Economie Sociale Solidaire est un levier indispensable aux défis auxquels le territoire fait face. En effet, ce mode d'entreprendre constitue un ensemble de réponses citoyennes et collectives à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, dans des champs aussi variés que l'inclusion sociale, la santé, l'enseignement, l'agriculture, le développement durable, ou encore la finance.

Les entreprises de l'ESS posent comme conditions :

- un renforcement de l'écosystème d'accompagnement, pour consolider l'ingénierie collective permettant à la région de développer l'ESS, filière par filière et structure par structure ;
- des moyens adaptés aux enjeux.

En l'état actuel des choses, les entreprises de l'ESS estiment que la reprise sera difficile sans un soutien fort de la puissance publique. 34 % d'entre elles envisagent une reprise très progressive après la crise, qui ne sera rendue possible qu'avec un appui et une feuille de route claire en matière d'ESS construite avec les pouvoirs publics.

Sociale et solidaire, l'économie des Mahorais.



l'emploi empêché

Dans ce contexte, ce sont 92 recrutements qui sont pénalisés. Ce chiffre représente 3% des emplois ESS et équivaut au taux de croissance moyen annuel de l'emploi ESS dans le privé à Mayotte et en 1 mois de barrages.

Les problématiques exprimées :

- Retard sur le versement des subventions ;
- Difficultés à négocier avec les banques réticentes au regard de la santé financière des structures ;
- Difficultés à honorer des créances (loyer, factures ou encore charges sociales) ; Inaccessibilité des sites professionnels ;
- Déplacements professionnels complexifiés voir impossibles face aux barrages et à l'insécurité ;
- Déplacement impossibles face à la montée de l'insécurité (violences urbaines) pénalisant les bénéficiaires ;
- Un mode de travail à distance inadéquat pour beaucoup d'activités ;
- Actions non réalisées ou reportées, qui mettent en péril la santé financière des structures ;
- Entreprises prises à partie en raison de l'objet même de leur activité (mise en œuvre de la politique publique de solidarité) ;
- Menaces reçues par professionnels et dirigeants associatifs du fait de la nature de leur activité et de leur objet social.



les besoins fondamentaux

Pour une reprise de l'activité dans les conditions adéquates, les entreprises de l'ESS nécessitent un appui financier, logistique, technique, et une feuille de route claire en matière d'ESS, issue des politiques publiques.

Les demandes exprimées :

- Report ou exonération des charges sociales durant cette crise ;
- Avances des subventions dans le cadre des conventions déjà engagées ;
- Aide financière exceptionnelle pour faire face aux conséquences de cette permacrise (adaptation des postes, formation etc.) ;
- Nécessité d'avoir des facilités bancaires ;
- Diversification des ressources financières : notamment par l'accès à d'autres subventions, de nouveaux clients ou encore des sponsors ;
- Cellule psychologique pour les salarié.e.s et les bénévoles ;
- Massification de l'ingénierie d'accompagnement (appui administratif au montage de dossiers de chômage partiel, de demande de subventions, hybridation de modèle économique etc.) ;
- Retrouver une dynamique d'attractivité (besoins en ressources humaines, mutualisation de ressources etc.) ;
- Incapacité pour les entreprises de l'ESS et leur écosystème à se projeter par manque de vision claire et de planification des politiques publiques (absence de SRD21, de SRESS, de CCT ou encore de programmation 21-27).